



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 110 - Avril 17

ÉDITORIAL

Dans la vie municipale, l'arrivée du printemps rime avec la présentation des comptes de l'année écoulée et l'élaboration du budget de l'année engagée. Mars 2017 n'a pas dérogé à ce phénomène. La présente lettre municipale vous rapporte les notes de synthèse qui accompagnent désormais ces deux écritures comptables. Sachez que vous pouvez également en retrouver le contenu sur le site Internet de la commune : www.mesnières-en-bray.fr

D'ailleurs, ce site a fait l'objet d'un « relookage » en début d'année. Il se veut être plus facile et plus agréable à découvrir. Il contient des informations concernant la vie de votre commune (les comptes-rendus des réunions de conseil, les lettres municipales, les manifestations...) et un certain nombre de renseignements pratiques utiles dans la vie quotidienne... À titre d'exemple, le plan local d'urbanisme, document de référence en matière de droit à construire à Mesnières-en-Bray, les itinéraires de randonnée... y sont détaillés.

Le printemps est donc là, c'est le temps du jardinage... Et c'est devenu une habitude, la commune commence à se fleurir. Nous serons à la hauteur de notre label « village fleuri, 4 fleurs » et pour relever le challenge, nous comptons aussi sur vous : chacun peut, à sa manière, embellir le devant de son « chez soi », nos efforts conjugués conforteront la qualité de notre cadre de vie et renforceront notre « savoir accueillir le visiteur ». Pour vous accompagner dans cette démarche, la commune met à votre disposition en partenariat avec le Lycée horticole des bons de réduction de 15 % dans la limite d'une dépense de 100 € sur vos achats de fleurs réalisés aux serres du Château. Ces bons, à raison d'un par foyer, sont disponibles en Mairie.

Bonne lecture et joyeux printemps à toutes et tous !!!

Dany MINEL,
Maire

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2016

Le résultat excédentaire de l'exercice 2016 conforte une bonne situation financière autorisant l'inscription de nouveaux programmes d'investissement. En effet, le résultat comptable de l'exercice 2016 révèle un excédent de 162 645,49 € auquel s'ajoute le résultat cumulé des exercices antérieurs. Ainsi, la situation financière de la commune atteint un excédent de 597 014,77 € au 31/12/2016. Cet excédent peut être comparé au montant des dépenses de fonctionnement annuelles qui se sont élevées à 632 591,43 € sur 2016.

À l'heure de l'élaboration du budget 2017, des chiffres manquent encore : Nous ne connaissons pas, à ce jour, les montants des recettes relatives aux droits de mutation, au fonds départemental de la taxe professionnelle, au Fonds de péréquation des ressources communales... Toutefois une somme estimative de 72 000 € a été inscrite au budget 2017 et, par précaution, bien inférieure à celle de 113 373 € enregistrée en 2016.

Quant aux dotations de l'État : En baisse sensible en 2016, celles-ci, bien qu'annoncées une nouvelle fois en diminution pour l'année 2017 au plan national, évolueront à la hausse pour notre commune. Les notifications reçues nous autorisent à inscrire la somme globale de 245 368 €, supérieure de plus de 9 000 € à celle constatée en 2016.

Un effort communal envers les entreprises maintenu en 2017 : La décision municipale de baisser la part contributive des entreprises aux budgets des syndicats de communes d'un montant équivalent à 9 000 € est maintenue pour 2017.

Maîtriser la masse salariale : La masse salariale s'est élevée à 277 818 € en 2016 (sans déduction des recettes provenant des aides versées par l'État et des indemnités journalières perçues), elle a évolué en une année de 5 523 € à charge de la commune. L'objectif est de la contenir en 2017 à un niveau semblable. L'impératif du zéro phytosanitaire (l'emploi d'herbicides et autres produits de traitement chimique est interdit sur les espaces communaux depuis le 1^{er} janvier 2017) exige le renouvellement d'un poste à mi-temps pour entretenir les abords des bâtiments et rues du village, un recrutement sous la forme d'un contrat aidé a été acté au budget.

De nouveaux programmes d'investissement : les investissements inscrits les années antérieures tels l'extension et l'accessibilité aux personnes handicapées de la mairie, les travaux de voirie sur Isembertheville, sur l'Impasse du Pontier Blond... sont maintenus. À ceux-ci s'ajoutent, l'enfouissement des réseaux pour une seconde tranche sur le Pontier Blond avec une réalisation probable en 2018, des travaux d'économie d'énergie sur le groupe « école-mairie », l'acquisition d'une voiture électrique ou encore la réfection du mur du cimetière, la réfection de la rue Jean Dossier... Ce sont 1 002 150 € qui sont ainsi réservés aux investissements pour un autofinancement communal d'environ 340 000 €, sans besoin de contracter de nouveaux emprunts. Sur ce sujet, la commune reste peu endettée : 32 178 € de remboursement annuel (intérêt et capital) dont 11 494 € à la charge de la commune, le reste étant remboursé par le SIVoS du Bas-Bray.

Les taux des taxes locales ont été votés avec une évolution de 0,72 %, le produit attendu passant ainsi de 148 924 € à 149 974 € (+ 1 050 € répartis sur 3 taxes et sur l'ensemble des foyers mesniérois). Les taux 2017 sont ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 12,75 % (12,66 % en 2016)
- Taxe foncière sur le bâti : 8,72 % (8,66 % en 2016)
- Taxe foncière sur le non bâti : 28,45 % (28,25 % en 2016)
- Cotisation foncière des entreprises : 0 %

DU CIVISME

Les crottes de chien : de plus en plus souvent, des mesniérois viennent en mairie pour signaler leur agacement de trouver sur les espaces publics... des crottes de chien. Cette information est aussi relayée par les agents communaux qui ont la charge de l'entretien des espaces verts : à chacun d'imaginer les conséquences d'un coup de débroussailleuse dans une de toutou !!! Et pourtant, il est si simple de ramasser derrière son animal de compagnie. C'est un geste de respect de tous : voisins, habitants, visiteurs du village, agents communaux.

Vols et dégradations : ce sont des constats qui découragent. Des panneaux de signalisation, des conteneurs à poubelles, des barrières de sécurité qui disparaissent, d'autres panneaux tordus ou arrachés voire cassés, des tuiles au lavoir démontées et jetées... autant d'incivilités regrettables qui coûtent à la collectivité et qui nuisent à l'image de la commune qui rappelons-le est labellisée « village fleuri - 4 fleurs »... Si vous êtes témoins de tels actes, n'hésitez pas à prévenir la mairie pour que des suites soient données.

BESOIN D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Désormais, les dossiers de demande de Cartes Nationales d'Identité ne sont plus instruites en mairie de Mesnières-en-Bray mais dans une des mairies équipées d'un dispositif permettant la numérisation des pièces des dossiers et la prise des empreintes par le biais d'un capteur. Autour de Mesnières-en-Bray, sachez que les communes de Neufchâtel-en-Bray, de Forges-les-Eaux, de Tôtes, de Dieppe, de Blangy-sur-Bresle... bientôt d'Envermeu sont équipées et doivent vous recevoir pour instruire votre demande. Mais attention, il sera bon de prendre rendez-vous... en effet, les délais pourraient être longs et il est vivement conseillé de ne pas s'y prendre au dernier moment, à l'avant-veille des vacances ou de l'examen et d'effectuer une pré-demande sur Internet... La mairie reste à votre disposition pour des informations complémentaires.

Deux mots pour la planète :

Cela a été signalé dans les deux dernières lettres municipales : Les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de produits chimiques pour entretenir les espaces verts... Cette disposition n'est pas spécifique à la commune de Mesnières-en-Bray mais s'applique au plan national. L'entretien se fera désormais à la binette, à la brosse mécanique... et demande une mobilisation plus importante des agents.

Aussi, si chacun pouvait, de temps en temps, arracher les herbes qui poussent sur le trottoir devant son habitation, cela rendrait service... Bien évidemment, cette action reste basée sur le volontariat, mais dites-vous qu'elle serait appréciée !

LE SAVIEZ-VOUS ?

De la sécurité, à vélo : depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Un terrain communal à vendre : la commune vend un terrain entièrement viabilisé (eau, électricité, assainissement collectif...), situé à quelque cent mètres du centre village (route de Lucy)... son prix : 23 370€ pour une surface de 615 m² et sans frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif. S'adresser en Mairie.

Le foot avec l'A.S.Mesniéroise : Le club de foot mesniérois, sous la houlette du Président Bruno FOURCIN, fonctionne bien autant chez les jeunes que chez les seniors. Les résultats de l'ensemble de l'équipe sont bons voire même excellents. L'équipe fanion qui, depuis 2 saisons, évolue au niveau régional est déjà assurée de son maintien alors qu'il reste 4 matches à jouer... Alors, si vous aimez le foot, n'hésitez pas à rejoindre l'A.S.Mesnières !!! : 06.25.57.16.41.

Les inscriptions à l'école : La rentrée scolaire 2017/2018 se prépare... La prochaine rentrée concerne les enfants nés avant le 31 décembre 2014. Pour l'inscription, la démarche est simple : Vous retirez un dossier en mairie, puis vous rencontrez M^{me} la Directrice : 02.35.93.99.25.

Sur Votre Agenda

Mai :

- ☞ Lundi 1^{er} : Banquet communal des Aînés
- ☞ Lundi 8 : Fête patriotique
- ☞ Mardi 23 : Journée Pêche des Jeunes d'Hier

Les Élections Présidentielles des 23/04 et 07/05/2017 se tiendront au Restaurant des Enfants.

Juin :

- ☞ Vendredi 16 : A.G. de l'A.S.M.
- ☞ Mercredi 21 : Barbecue des Jeunes d'Hier
- ☞ Dimanche 25 : Kermesse de la M.O.B.
- ☞ Vendredi 30 : Olympiades des écoles



La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 110 Avril 17

Publication : Dany MINEL
Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr